



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'ISÈRE

Procès-verbal

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DE LA FDCI
DU 11 AVRIL 2026**

Orateur : M. Michel GUETTAT – Présentateur

Bonjour à tous. Bienvenue dans cette belle salle de La Côte-Saint-André. J'avoue que j'éprouve beaucoup de plaisir à vous retrouver et que vous avez, entre guillemets, des armes pour faire taire une salle, puisque quand même les cors de chasse, et on remercie ces amis-là qui se sont retrouvés pour l'occasion entre l'Isère et la Drôme, sont venus sonner. Donc là, effectivement, peut-être que je vais exporter le concept des cors de chasse pour faire taire une salle, des trompes... Pardon, c'est là qu'on voit que moi je ne suis pas chasseur. Je dois être le seul d'entre vous qui n'est pas adhérent à la fédération de chasse pour avoir le droit d'être présent là, puisque c'est votre assemblée générale statutaire. Vous êtes présents ici, vous mettez un décor fantastique, tous vos administrateurs sont là, ainsi que des personnes invitées que l'on retrouvera tout à l'heure.

Je vous rappelle aussi que tout est filmé. Ce n'est pas la peine de filmer de votre côté, puisque tout sera pris en vidéo et diffusé au fur et à mesure sur le site de la Fédération départementale. Donc voilà, vous êtes tranquilles, prêts à écouter et à partager ce moment.

Je vous rappelle également qu'il n'est pas prévu qu'il y ait des échanges avec la salle ce matin, puisqu'on est sur la partie statutaire et qu'il y a déjà eu ces échanges dans vos réunions de secteur, si je ne me trompe pas, Madame la Présidente. Je vous passe la parole pour le mot d'accueil.

Orateur : Mme Danielle CHENAVIER – Présidente de la FDCI

C'est exactement cela. Nous nous sommes déjà vus dans nos réunions de secteur, mais je suis tout de même très contente d'accueillir les chasseurs et que les chasseurs viennent à la rencontre de leur fédération aujourd'hui.

Nous avons bien sûr ce petit moment statutaire au départ, qui est obligatoire, je ne vous apprends rien, puisque vous êtes habitués dans vos ACCA, c'est exactement la même chose. Néanmoins, tous les administrateurs tiennent à faire de cette journée, en plus du statutaire, un moment un peu agréable.

Nous aurons bien entendu le buffet à midi, qui vous est offert, et surtout, ne manquez pas les tables rondes cet après-midi, qui vont parler chasse. Nous parlerons de bécasses, de faisans et de lièvres.

En fin de matinée, nous allons recevoir nos invités officiels. Je dois excuser Aurélien Clavel, nouveau président de la chambre d'agriculture, qui ne peut pas être présent, mais qui nous a tout de même adressé un petit mot en vidéo, que nous diffuserons tout à l'heure.

Je dois également excuser Madame la Préfète, qui sera représentée par le sous-préfet de La Tour-du-Pin. Je l'ai rencontrée il y a quinze jours, elle avait encore des béquilles, donc elle est une petite peu empêchée, mais elle vous prie de bien vouloir l'excuser.

Nous aurons le plaisir d'accueillir le président du Conseil départemental, Monsieur Jean-Pierre Barbier, le sous-préfet de La Tour-du-Pin, Monsieur Richard-Daniel Boisson, ainsi que Monsieur le conseiller régional, député et ancien ministre, Yannick Neuder, qui est un enfant du pays.

Voilà, je vais laisser Michel dicter l'ordre du jour.

Orateur : M. Michel GUETTAT – Présentateur

Même s'il est projeté, il est d'usage, statutairement, de lire l'ordre du jour. Nous commencerons donc par le rapport d'activité 2024-2025. Même si un document complet vous a été remis sur vos chaises, il vous sera présenté de manière simplifiée à travers des diapositives. Ensuite, vous aurez le bilan de l'exercice comptable, la certification des comptes, ainsi que le bilan des dégâts de grand gibier. Je me souviens très bien de l'année dernière, où nous avons travaillé l'après-midi en table ronde autour des dégâts. C'était passionnant, notamment avec l'identification par drone. Nous aborderons également le budget prévisionnel 2026-2027, la modification du règlement intérieur de la Fédération de l'Isère, ainsi que le renouvellement d'un membre du conseil d'administration.

Nous verrons aussi tout à l'heure les modalités de vote. Nous accueillerons Monsieur le Maire de La Côte-Saint-André. Danielle a un peu modifié l'ordre habituel, mais elle gardera son rapport moral pour tout à l'heure afin que les invités puissent en profiter.

Orateur : Mme Danielle CHENAVER – Présidente de la FDCI

J'ai justement oublié Monsieur le Maire de La Côte-Saint-André, Joël Gullon, qui devait être présent au départ, mais qui a reporté son mot d'accueil au moment de l'arrivée des officiels.

Orateur : M. Michel GUETTAT – Présentateur

Nous sommes pour l'instant entre nous. Une fois que nous aurons voté, après avoir vu les modalités de vote, puisque le vote se fait toujours à distance, nous basculerons du statutaire vers un temps plus politique. Nous allons donc commencer par le rapport d'activité, qui va vous être présenté par Jean-Marc Rochette, secrétaire général de la Fédération des chasseurs de l'Isère, qui va rejoindre le pupitre.

▪ **Rapport d'activité 2024-2025**

Orateur : M. Jean-Marc ROCHETTE – Secrétaire général de la FDCI

Bonjour à toutes et à tous. Je vous propose aujourd'hui une lecture sélective et synthétique, mais non exhaustive, du rapport d'activité 2025-2026. Nous aborderons les principaux points affichés à l'écran. Cette année, j'ai souhaité porter un regard plus important sur les tableaux de chasse. Le rapport complet vous a été remis en début d'assemblée générale et je vous encourage à le consulter pour plus de détails. Le conseil d'administration de la FDCI est composé de douze élus.

Au cours de l'année cynégétique 2024-2025, ils ont pris part à 175 réunions, cumulant 5 669 heures de bénévolat et parcourant 96 279 kilomètres. Les élus représentent la fédération auprès des différentes structures et associations du département et de la région. En 2025-2026, ils ont ainsi participé à 81 réunions extérieures, dont 59 auprès d'acteurs politiques et institutionnels.

La FDCI compte 19 salariés en CDI et 9 salariés temporaires, alternants, CDD ou volontaires en service civique, qui viennent en soutien. Au total, 29 330 heures de travail ont été réalisées. Les missions de service public représentent 82 % du champ d'activité de la fédération. 39 % sont dédiés à la valorisation du patrimoine cynégétique et 37 % à l'information et à la formation des adhérents, ainsi qu'à la coordination des ACCA et AICA.

Les chasseurs isérois étaient au nombre de 15 188 pour la saison de chasse 2025-2026, dont 366 nouveaux permis, soit 2,4 % du total. Un point intéressant est à noter : entre la battue et la chasse individuelle, les pratiques sont équilibrées. Sur les 15 000 chasseurs, 80 % à 90 % déclarent leur tableau de chasse petit gibier. Ce chiffre constitue un très bon résultat et je vous en remercie. Ces déclarations sont essentielles pour nous permettre de mesurer la pression de chasse et de défendre notre activité. Cette année, si la chasse de la tourterelle des bois a été rouverte, c'est parce que ces tableaux sont connus de manière précise.

Concernant les tableaux de chasse, les technologies évoluent et, demain, nous déclarerons nos prélèvements via des applications mobiles. À titre d'exemple, 23 % des grands gibiers sont aujourd'hui déclarés via notre application Géochasse. Pour la bécasse, 2 443 chasseurs déclarent leurs prélèvements via ChasseAdapt, l'application de la FNC. S'agissant du petit gibier sédentaire de plaine, il n'y a pas de surprise : le faisan occupe la première place. La fédération n'oublie pas ce gibier et, cet après-midi, il vous sera présenté l'opération Faisandeaux que nous menons, et qui préfigure ce que sera la chasse du faisan demain.

Le lièvre se maintient bien dans le département. Toutefois, le changement climatique influence sa reproduction. Nous reviendrons également sur ce point cet après-midi lors des tables rondes. Le lapin, ancien gibier roi de nos campagnes, a fortement régressé. On comptait 15 000 lapins dans les tableaux de chasse dans les années 90, contre 600 aujourd'hui. Nous avons essayé d'améliorer la situation, mais sans grande réussite à ce jour. Le gibier de passage et le gibier d'eau représentent 47 % du tableau de chasse du petit gibier en Isère. Sans surprise, le colvert est le canard le plus chassé. La bécasse est stable, mais reste fluctuante d'une année sur l'autre. Le pigeon ramier est, quant à lui, le deuxième petit gibier le plus prélevé en Isère après le faisan. Nous observons une augmentation de 150 % de ses tableaux de chasse depuis 1994.

Le petit gibier de montagne fait l'objet d'une chasse très limitée, au regard de la réglementation qui s'applique. Un plan de chasse est en place pour le tétras-lyre et la perdrix bartavelle. Un PMA est instauré pour la gélinotte des bois et, demain, pour le lièvre variable. Nous avons également un PMA drastique pour le lagopède des Alpes, mais le Conseil d'État en a jugé autrement cette année, en instaurant un moratoire interdisant sa chasse pendant cinq ans. Si nous ne parvenons pas à démontrer que nous pouvons encore chasser le lagopède, ce moratoire sera renouvelé à l'issue de cette période. La défense de ces chasses est importante. Il s'agit d'une pratique culturelle de nos montagnes et d'une chasse raisonnable et durable que la fédération défend chaque année.

Le grand gibier se porte bien, même très bien. Le sanglier et le cerf sont en augmentation constante. Pour les plans de chasse, les taux de réalisation sont très bons, hormis pour le mouflon, qui subit une forte prédation du loup. Il faut s'attendre à ce que, un jour, ces plans de chasse retombent à zéro. 18 000 grands gibiers sont prélevés, soit un par chasseur isérois et plus de 100 animaux par jour de chasse.

S'agissant des subventions, le département de l'Isère, notre premier soutien historique, la région Auvergne-Rhône-Alpes, l'Office français de la biodiversité et l'Union européenne nous accompagnent activement dans notre politique en faveur de la diversité du vivant, de la cohabitation et de la sécurité. Dans ce cadre, la fédération bénéficie de financements pour mener à bien ses projets. En 2025-2026, la fédération a sollicité huit dispositifs d'aide à différents niveaux territoriaux, avec un taux moyen de subvention de 80 %. En moyenne, la fédération perçoit 400 000 euros de subventions annuelles.

Toutefois, ces subventions ne permettent pas de financer le fonctionnement de la fédération. Elles servent à engager des actions qui ne pourraient pas être financées sur fonds propres. Pour en bénéficier, il est nécessaire de déposer des projets auprès des financeurs, qui les acceptent ou non. Le développement de ces projets mobilise près de trois salariés à l'année.

Ces subventions ne servent pas uniquement à planter des haies, réhabiliter des mares ou étudier le petit gibier de montagne. Elles permettent également aux territoires de chasse de sécuriser leurs pratiques et d'aménager leurs locaux. Sur ces deux points, la région Auvergne-Rhône-Alpes vous accompagne. Grâce à ce soutien, depuis 2017, 3 116 postes de tir surélevés ont été implantés et 43 locaux de chasse ont été aménagés, sans compter le matériel de traitement de la venaison financé par la région.

Le bilan de l'année 2025-2026 va bien au-delà de cette présentation, qui arrive à son terme. Je souhaite néanmoins partager quelques chiffres que je considère comme importants. 16 400 personnes reçoivent notre Info-Chasse et 11 000 sont abonnées à nos réseaux sociaux. 900 participants ont pris part à la journée « J'aime la nature propre » et 300 non-chasseurs participent à « Un dimanche à la chasse ».

Le service animation de la fédération a sensibilisé 2 000 personnes à la conservation de l'environnement. 177 formations à la sécurité à la chasse ont été dispensées à 2 177 chasseurs et 560 nouveaux chasseurs ont été formés au permis de chasser. Un accompagnement important des chasseurs et des dirigeants d'associations de chasse a également été assuré, représentant 1 245 heures de travail et 15 formations spécifiques.

Voilà pour cette année. Je vous remercie de votre attention.

Orateur : M. Michel GUETTAT – Présentateur

Merci beaucoup Jean-Marc. Je suis toujours impressionné par la précision des données que vous pouvez collecter, grâce à vous tous. Nous allons faire une petite respiration après cette présentation riche en chiffres, mais très importante. Je vous propose de visionner une courte vidéo. Il s'agit d'une communication de la Fédération nationale, des spots que vous pouvez retrouver sur Internet et sur YouTube, et que vous pouvez utiliser pour attirer de nouveaux chasseurs... et chasseresses. Allez, c'est parti pour le premier clip.

Un clip vidéo est projeté

C'est fou comme, avec un simple slogan, on peut marquer les esprits. C'est de la communication, et la communication, c'est aussi ce qui vous permet d'être reconnu par les autres, notamment ceux qui ne sont pas chasseurs, pour ce que vous êtes et ce que vous défendez.

Nous poursuivons avec le budget réalisé, qui va vous être présenté par notre expert-comptable.

▪ Bilan de l'exercice comptable

Orateur : Mme Claire NGO TON SANG – Expert-comptable (cabinet Synexia)

Bonjour à tous. Je vais vous présenter la situation financière de votre fédération pour l'exercice clos au 30 juin 2025. Sur cet exercice, vos recettes traduisent une activité globalement stable. Elles proviennent principalement de vos cotisations, complétées par des subventions et des financements liés aux actions que vous menez sur le terrain, ainsi que par le développement de prestations de services externes. L'indépendance financière de votre fédération reste forte, puisque les cotisations représentent plus de 75 % de vos revenus. Cela montre que vous continuez à mobiliser des ressources variées pour assurer vos missions dans un cadre relativement équilibré.

En face, vos dépenses sont cohérentes avec votre fonctionnement et vos missions. Elles couvrent à la fois les charges de structure, les actions menées sur le territoire et les projets engagés. Nous sommes dans une gestion maîtrisée, sans dérive particulière, avec des dépenses globalement alignées avec vos ressources.

Le résultat de la fédération est légèrement positif cette année, à hauteur de 6 396 euros. Cependant, il est important d'avoir une lecture plus complète de ce résultat. En réalité, ce résultat positif est lié à une décision de gestion concernant le traitement de l'indemnité de 400 000 euros perçue pour la maison de la chasse.

Les travaux ayant été engagés et réalisés sur cet exercice, il a été décidé de reprendre ce fonds progressivement sur quatre ans, jusqu'au prochain changement de mandature. La reprise sur cet exercice s'élève à environ 99 000 euros. Sans cette reprise, la fédération aurait présenté une perte d'environ 92 000 euros. Ce mécanisme n'est pas une écriture artificielle. Il permet simplement de respecter une logique consistant à rattacher les ressources au moment où les dépenses sont réalisées.

Pour rappel, cette indemnité avait été encaissée à l'époque, mais n'avait pas été intégrée dans le résultat dans l'attente de la réalisation des travaux. Il s'agit aujourd'hui d'utiliser une ressource qui avait été mise de côté les années précédentes. Sans ce retraitement, le déficit de 92 000 euros signifie que, sur un plan purement opérationnel, les charges de l'exercice ont été légèrement supérieures aux produits. Ce n'est pas une situation anormale pour une structure comme la vôtre, car les résultats peuvent varier en fonction des projets engagés, du calendrier des financements et des indemnités dégâts.

L'élément important à retenir est que ce résultat est piloté dans une logique pluriannuelle. Si l'on regarde l'évolution des résultats dans le temps, on constate que les variations d'un exercice à l'autre peuvent être importantes. Comme indiqué précédemment, elles s'expliquent essentiellement par le fonctionnement même de la fédération. Les projets peuvent être financés sur plusieurs années et les reprises de fonds dédiés viennent impacter le résultat selon leur avancement. C'est pourquoi il est important d'avoir une lecture sur plusieurs exercices, plutôt que de se focaliser uniquement sur le résultat de l'année.

À titre d'illustration, l'analyse moyenne des résultats sur les dix dernières années fait apparaître un niveau proche de l'équilibre, avec un léger déficit d'environ 5 000 euros par an. Autrement dit, la fédération fonctionne globalement à l'équilibre, avec des résultats qui peuvent varier selon les années, mais sans dérive particulière.

S'agissant de votre situation financière, elle reste solide. Votre fonds associatif, qui constitue le capital de la fédération, s'élève à environ 2,8 millions d'euros. Cela représente un niveau de réserve important, qui vous permet d'absorber d'éventuelles variations de résultats et de sécuriser votre fonctionnement dans la durée.

Votre trésorerie disponible s'élève à plus de 2,5 millions d'euros, bien qu'en diminution en raison du financement des travaux de la maison de la chasse. Elle garantit à la structure une réactivité totale pour faire face à ses obligations. Le niveau d'endettement reste maîtrisé. Il est certes en hausse, mais il ne s'agit pas de dettes de fonctionnement, mais bien d'un levier destiné à valoriser votre patrimoine. Ces emprunts ont permis de moderniser votre outil de travail, à savoir la maison de la chasse. La fédération conserve néanmoins une bonne capacité à recourir à de nouveaux financements si nécessaire. Cela signifie que vous disposez encore de marges de manœuvre pour accompagner vos futurs projets.

Pour conclure, la fédération présente une situation financière globalement saine et solide, avec un patrimoine récemment rénové et valorisé. Vous disposez de réserves et d'une trésorerie importante, avec un endettement maîtrisé. Cependant, le résultat de l'exercice doit toujours être lu avec prudence. Il est positif cette année, mais il reflète avant tout une décision de gestion dans une logique pluriannuelle. Dans l'ensemble, vos finances sont bien tenues et permettent d'envisager l'avenir avec sérénité. Je vous remercie de votre attention.

Orateur : M. Michel GUETTAT – Présentateur

Ce qui m'impressionne toujours, parce que cela fait maintenant plusieurs années que je participe à votre assemblée générale, c'est qu'à travers ces bilans, on voit vraiment votre action politique. On voit concrètement vos administrateurs, votre fédération et ce qu'elle décide de mettre en place. Donc bravo pour cette gestion saine, mais aussi pour cette gestion pluriannuelle, qui montre votre capacité à faire de la prospective. Pour participer à de nombreuses assemblées générales, ce n'est pas le cas dans toutes les grandes associations, voire fédérations.

Nous poursuivons avec la certification des comptes. Au-delà de 153 000 euros de subventions publiques, la certification est obligatoire. Il est donc normal de faire appel à Monsieur Siefert, commissaire aux comptes, qui va vous présenter son rapport.

▪ **Certification des comptes**

Orateur : M. B. SIEFERT – Commissaire aux comptes (cabinet Aleo)

Bonjour à tous. Comme vous avez des fusils, j'ai pensé qu'il était opportun de certifier les comptes... Je plaisante. Au regard de la présentation qui vient de vous être faite, vos comptes sont bien tenus. Mes travaux se sont déroulés dans de bonnes conditions, en collaboration avec Laurence, qui assure la comptabilité en interne, et Claire, l'expert-comptable, qui en assure la révision.

Je vais vous donner lecture du paragraphe relatif à l'opinion sur les comptes. En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de votre fédération relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2025, tels qu'ils sont présentés dans le présent rapport. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Le rapport complet est à votre disposition au siège, avec les comptes annuels. Il est toutefois assez long, c'est pourquoi j'ai souhaité aller à l'essentiel pour cette présentation. Je vous remercie.

Orateur : M. Michel GUETTAT – Présentateur

Merci beaucoup. C'est toujours très clair, très précis et, à première vue, du côté de la trésorerie et de l'activité, cela fonctionne bien.

Nous allons passer à un sujet qui, à mon avis, n'est pas assez connu du grand public : les indemnités des dégâts causés par le gibier, comme si la nature pouvait se réguler toute seule. Je sais qu'il y a des représentants de l'OFB ici. La biodiversité est un sujet sur lequel il faut développer les connaissances, car elle est souvent interprétée de différentes manières. Heureusement, vous êtes là pour en parler, notamment à travers ce bilan des dégâts. Merci à Jean-François José, vice-président de la fédération, de nous faire un point sur ces sujets et de nous parler également d'un accord national.

▪ Bilan des dégâts de grand gibier

Orateur : Jean-François JOSE – Vice-président & administrateur FDCI

Bonjour à tous. Avant de faire un point rapide sur les dégâts de la saison 2024-2025, je reviens sur l'accord national agriculteurs-chasseurs, qui est arrivé à son terme fin 2025. L'objectif de cet accord était de réduire, au niveau national, de 20 à 30 % les surfaces détruites. Cet objectif a été atteint, avec moins de 28 % de surfaces détruites, que ce soit sur les prairies, le maïs, le colza ou les céréales. Dans notre département, on est à plus de 30 %.

Il faut rappeler que la base de ces pourcentages reposait sur l'année 2019, qui n'était pas du tout favorable pour nous, puisque nous avons largement dépassé le seuil. Finalement, on pensait ne pas pouvoir y arriver, et on y est arrivé, avec plus de 30 % dans notre département. Le graphique montre une diminution des dégâts depuis deux années consécutives. Ces résultats sont avant tout liés à l'action des chasseurs et la fédération remercie tous ceux qui ont bien voulu participer à cette régulation.

Il faut rappeler qu'au mois de mars, la chasse était encore ouverte. Cela a été compliqué pour que cela entre dans les pratiques des chasseurs, mais on a quand même eu pas mal de personnes qui ont continué au mois de mars, parfois pour des bilans assez faibles. On a dû tuer une dizaine de sangliers au mois de mars. Comme vous le savez, il est désormais possible de faire l'affût sur les semis. On s'est aperçu qu'il y a actuellement une quinzaine de demandes pour pouvoir aller tirer à l'affût sur les semis, jusqu'à la fin du mois de mai.

C'est quand même une avancée, parce qu'avant c'était compliqué pour motiver un peu plus les chasseurs. Les dégâts par saison cynégétique sur les principales cultures, à savoir les prairies, le maïs, le colza et les céréales à paille, sont en diminution pour la quatrième saison consécutive. Les chasseurs jouent le jeu et maintiennent une pression de chasse forte, comme je vous le disais. Les résultats sont concluants puisque, pour la saison 2024-2025, seules 246 hectares ont été détruits, hors cultures spécialisées, puisqu'il n'y a pas de surface.

On voit qu'avant on avait souvent un graphique où prélèvements et dégâts, c'était la même chose. Là, maintenant, on s'aperçoit que c'est inversé. On a quand même prélevé 9 000 sangliers et, malgré tout, on a baissé de 30 % les dégâts. C'est quand même la preuve que les gens ont fait le travail et qu'ils font tout ce qu'ils peuvent.

Cette analytique UG correspond aux dégâts commis dans les UG, frais d'estimation inclus, par rapport à l'enveloppe de 570 000 euros disponible par UG et sangliers. Les dégâts, frais d'estimation inclus, représentent 555 964 euros, soit un bénéfice de 14 036. Cela fait un moment qu'on n'a pas eu un chiffre positif comme ça.

C'est quand même relativement parlant. 14 UG n'ont pas dépassé leur enveloppe disponible et cumulent un excédent de 119 000 euros. Pour les 12 autres, leur enveloppe a été dépassée et leur déficit représente 105 830. Pour les 12 UG en dépassement, 10 seront soumises à cotisation. Elles apparaissent en gris sur la carte la plus à droite du dispositif. Deux UG sont en orange sur la carte. Elles effacent leur déficit par rapport au budget qu'elles avaient l'année passée.

Comme vous pouvez le constater, les UG soumises à cotisation sont réparties sur tout le département. Avant, on avait tendance à dire que c'était surtout le sud qui était montré du doigt, en particulier l'UG1 et Matheysine - Beaumont. Maintenant, vous voyez que toutes les UG sont réparties sur l'ensemble du département. On a des bêtes de partout. Voilà. Je vous remercie.

Orateur : M. Michel GUETTAT – Présentateur

Merci beaucoup. C'est toujours vraiment intéressant. Effectivement, tu parlais de l'accord national entre chasseurs et agriculteurs. Dans l'Isère, cela se traduit par la vidéo que nous allons écouter d'Aurélien Clavel, qui n'a pas pu être présent. Mais cela s'est aussi traduit, et je peux me permettre de le rappeler, par un autre événement qui a eu lieu en début d'année. À travers votre présidente, qui a été honorée de la médaille du Mérite agricole, ce sont bien les agriculteurs qui ont pris cette décision, et c'est vous tous qui avez été honorés.

C'est aussi pour cela que cet accord dans l'Isère est fort. Bravo à tous, parce qu'effectivement, comme cela a été dit, ils font le travail. Nous allons maintenant écouter la vidéo d'Aurélien Clavel, qui va sans doute revenir sur ces éléments.

Orateur : M. Aurélien CLAVEL – Président de la Chambre d’agriculture de l’Isère

Bonjour. Aurélien Clavel, président de la Chambre d’agriculture de l’Isère. Je vous remercie pour votre invitation aujourd’hui lors de votre assemblée générale, mais je ne peux malheureusement pas être présent avec vous, car je suis retenu par d’autres obligations. En revanche, Hubert Avril, qui est présent avec vous, représente la Chambre d’agriculture. Je tenais quand même à m’exprimer devant vous aujourd’hui, notamment sur deux points.

Le premier concerne la régulation de la faune sauvage et l’équilibre agro-sylvo-cynégétique. C’est un enjeu important sur lequel l’agriculture peut être fortement impactée sur certains territoires. Je sais l’enjeu qu’il y a pour vous à y répondre, notamment avec le nombre de chasseurs qui diminue et pour lequel il faut trouver des solutions.

Un autre enjeu est celui de l’indemnisation des cultures, sur lequel nous travaillons avec vous, la Fédération de chasse. Ce sont des sujets qui, en règle générale, se passent très bien dans les discussions entre chasseurs et agriculteurs. Il peut persister, sur certains endroits, des conflits et des difficultés de compréhension. Nous devons travailler chacun de notre côté, vous chasseurs, nous agriculteurs, pour faire en sorte de passer au-delà de ces conflits et trouver des solutions, car nous avons beaucoup d’enjeux en commun.

Le deuxième point sur lequel je tenais à m’exprimer concerne les valeurs qui nous rassemblent, celles de la ruralité. Derrière ces valeurs, nous pouvons parler de l’environnement, avec toute la biodiversité que nous défendons. Il y a également les traditions que nous portons à travers nos activités, ainsi que le vivre ensemble sur nos territoires, pour maintenir des territoires vivants.

Ce sont des éléments qui nous rassemblent et nous devons continuer ces discussions de manière permanente, être responsables et poursuivre la défense de ces valeurs. Sur ce point, je tenais à remercier particulièrement toi, Danielle, avec qui, même si nous ne sommes pas toujours d’accord, nous parvenons toujours à trouver des solutions pour avancer ensemble.

Je vous souhaite une bonne fin d’assemblée générale.

Orateur : M. Michel GUETTAT – Présentateur

Je n’avais pas vu la vidéo jusqu’au bout, mais je ne me suis pas trompé. Effectivement, c’est particulier, parce que ce n’est peut-être pas tout à fait pareil dans tous les départements. Vous avez construit des liens forts, et tant mieux. Nous allons continuer avec la suite. Tout à l’heure, Claire nous a parlé d’une volonté politique pluriannuelle de gestion. Eh bien là, on en a la traduction avec le budget prévisionnel, qui va nous être présenté par Christophe, votre trésorier.

- **Budget prévisionnel 2026-2027**

Orateur : M. Christophe FOURNIER – Trésorier de la FDCI

Bonjour à toutes et à tous. Je vais vous présenter ce budget prévisionnel qui, comme le disait Michel, s’inscrit complètement dans le cadre d’une prévision pluriannuelle. Je tiens également à souligner que nous travaillons actuellement avec la fédération, la comptable et l’expert-comptable pour mettre en place une comptabilité plus analytique, qui va nous permettre d’avoir une gestion à plus long terme de notre budget, ainsi que des dépenses et des recettes de la fédération.

Ce budget prévisionnel 2026-2027 a été construit en prenant plusieurs orientations. Ces orientations sont les suivantes. Nous allons essayer de tendre vers une augmentation des charges prévisionnelles, avec un maximum fixé à 2,5 % par an. Ce niveau est légèrement supérieur au coût de la vie prévisionnel, mais, ne sait-on jamais, autant rester prudent.

Nous avons aussi décidé, le conseil d’administration a décidé de ne pas augmenter les charges qui pèsent sur les territoires. La contribution territoriale et les taxes plans de chasse ne vont pas augmenter cette année. L’augmentation du timbre, en revanche, on va l’appliquer. L’État, la Fédération nationale des chasseurs nous indique d’appliquer une hausse de 1,3 % de ce timbre, ce qui correspond en gros à l’augmentation du coût de la vie, mais qui va à peine compenser la perte de chasseurs.

Ce budget a été construit comme cela. Il faut savoir aussi que, depuis cette année, nous avons négocié et que nous allons changer d'assurance de chasse, celle que vous pouvez prendre pendant la validation, avec un montant qui va baisser. Cela va en gros compenser l'augmentation du timbre. Je ne peux que vous encourager à prendre l'assurance qui vous est proposée lors de votre validation.

Enfin, l'enveloppe dégâts est à 520 000 euros, comme l'année dernière. Dans le budget prévisionnel, nous étions passés de 570 000 à 520 000 euros pour l'enveloppe dégâts, c'est-à-dire le montant que la fédé pense consacrer en 2026-2027 à ces dégâts. Sur la maison de la chasse, on vous a parlé des travaux qui ont eu lieu. Certains sont venus visiter la maison pour voir ce qui a été fait. Là, nous allons faire une pause sur ces investissements. Il y a encore quelques bureaux à rénover, que nous allons reporter sur l'année 2027-2028.

La dernière chose à intégrer dans ce budget prévisionnel, mais qui est transparente, c'est le nouvel espace du permis de chasser que nous comptons mettre en place. Le nouveau site, ce sera la Verrerie. Cela va se situer du côté de Roybon. Nous allons engager, avec l'aide de la région, que nous remercions à ce titre, un projet que nous commençons à intégrer dans nos comptes, à hauteur de 105 000 euros pour cette année, sachant que ces dépenses seront compensées par des recettes à peu près du même montant.

Le budget prévisionnel arrive avec un total de charges de 3 496 224 euros et des produits à 3 498 711 euros. Cela nous donne un budget prévisionnel équilibré, avec un léger surplus de 2 487 euros. Si l'on rentre dans le détail des charges, je vous laisse lire le tableau. Le principal poste est celui des charges de personnel, qui sont des charges fixes et maîtrisées, comme l'a indiqué Claire précédemment. Nous continuons à maîtriser ce poste à 1 362 340 euros.

Ensuite, il y a la dotation aux amortissements et les impôts sur les sociétés. Je vous laisse prendre connaissance de ce tableau global, pour un total de 3 496 225 euros.

Comment sont réparties ces charges. Les charges de personnel représentent 39 %. C'est globalement stabilisé. Le principal poste de charges est celui des achats et services extérieurs, pour 45 %. Les autres postes, à savoir les impôts sur les sociétés, les dotations aux amortissements, les charges de gestion courante et les impôts, représentent 3 %.

On passe au côté recettes. Le principal poste de recettes, évidemment, ce sont les validations, avec 1 594 650 euros. Il y a également des produits financiers, des transferts de charges, des ventes de marchandises et de services, ainsi que des subventions d'exploitation pour 432 493 euros. S'agissant de la répartition en pourcentage de ces recettes, les validations représentent 45 % et restent évidemment la source principale de nos revenus pour la fédération.

Les subventions attendues pour 2026-2027, comme l'a dit Jean-Marc dans son rapport d'activité, peuvent provenir de l'Europe, de l'État, de la région, des subventions départementales et des co-contributions. Ces subventions sont estimées pour 2026-2027 à 422 496 euros. C'est une estimation. Ces subventions, selon le financeur, peuvent être annuelles ou basées sur l'activité cynégétique. Certaines sont versées avec des avances et d'autres uniquement à la réalisation finale. Cela nous oblige à faire une répartition à la louche de ces subventions. Je remercie Estelle, qui a réalisé cette répartition pour l'année 2026-2027. Nous devrions être aux alentours de 400 000 euros.

Ce qu'il faut retenir de ce budget prévisionnel, et ce qui intéresse les chasseurs, c'est que le taux de 1,3 % va faire passer le timbre de 104,95 euros cette année à 106,31 euros. Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, cette augmentation, pour le chasseur individuel, s'il prend son assurance par le guichet unique, va être compensée par une baisse de l'assurance de chasse. Cette augmentation, jusqu'à présent, compense à peine la perte du nombre de chasseurs, comme je l'ai indiqué. Nous avons dit qu'il n'y avait pas d'augmentation des contributions territoriales. L'adhésion à la FDCI des territoires reste donc stable. Vous avez le tableau de répartition de cette contribution territoriale, qui est répartie par surface. Ce tableau n'a pas changé, vous le connaissez.

J'ai également indiqué qu'il n'y avait pas d'augmentation des taxes plan de chasse. Cela nous donne des prix de bracelet pour le cerf à 80 euros, le mouflon à 34 euros, le chevreuil à 24 euros, le chamois à 14 euros et le daim à 10 euros.

Ce qu'il faut retenir aussi pour la partie dégâts, dont Jean-François vous a parlé juste avant, c'est que, depuis l'année dernière, nous avons décidé de passer l'enveloppe que nous réservons aux dégâts à 520 000 euros. Nous pensons que les dégâts vont diminuer. Il y a forcément un effet, et il y a déjà un effet de l'accord national.

Nous avons donc fixé, pour la deuxième année consécutive dans le budget prévisionnel, cette enveloppe à 520 000 euros. Cela entraîne une diminution de la cotisation dégâts à 77 000 euros. La saison passée, c'était 100 000 euros en prévisionnel. L'année dernière, nous avons prévu 100 000 euros de dépassement de cette enveloppe. Cette année, nous avons prévu 77 000 euros.

Je vous remercie pour votre attention soutenue.

Orateur : M. Michel GUETTAT – Présentateur

Merci Christophe. Merci beaucoup, c'est très clair. Cela s'inscrit tout à fait dans votre politique pluriannuelle. J'ai hâte de visiter la verrerie. Ce sera à Roybon. C'est un peu plus loin que là où on faisait la fête de la nature, vers le parc des Chambaran. C'est toujours dans le même secteur. C'était là où devait se construire le Center Parcs, c'est ça ? Parce que j'ai vu passer... Non, ce n'était pas au même endroit. Donc le Center Parcs, c'est fini, on n'en parle plus, et c'est chassable quand même vers le secteur du Center Parcs. J'ai hâte. J'espère que vous ferez une belle inauguration et que j'y serai invité. En tout cas, bravo pour cette belle gestion.

Nous allons faire une petite respiration, parce que plusieurs fois j'ai entendu parler de la baisse du nombre de chasseurs. La Fédération nationale invite tout le monde à venir trouver sa place en allant à la chasse.

Un clip vidéo est diffusé

C'est tellement important, d'abord parce que vous avez une mission de service public et que vous devez l'assurer. Si vous êtes moins nombreux, ce sera plus difficile de l'assurer, même si j'ai bien entendu tout à l'heure que vous aviez fait le boulot. Nous allons poursuivre continuer avec une modification du règlement intérieur. C'est la vie normale d'une association, on fait toujours bouger soit ses statuts, soit son règlement intérieur. C'est présenté par votre directeur général, Patrice Sibut.

▪ **Modification du règlement intérieur de la Fédération de l'Isère**

Orateur : M. Patrice SIBUT – Directeur de la FDCI

Bonjour à tous. Cela fait plaisir de voir une aussi belle assemblée réunie. Merci à vous tous d'être venus, malgré le prix du gasoil. Nous avons une petite crainte ce matin de voir moins de monde à cause de ce phénomène, mais pas du tout.

Je vais aborder avec vous la question de la modification du règlement intérieur de la fédération. Au même titre que vous dans vos sociétés de chasse, la fédération a un règlement intérieur. Il n'est pas rendu obligatoire, mais nous en avons un qui est assez complet et qui traite notamment des élections, de la manière dont est organisé le conseil d'administration et le bureau de la fédération, ainsi que d'un point très particulier, qui est la commission de sécurité.

Qu'est-ce que cette commission de sécurité ? La fédération a, depuis 2019, l'obligation, par voie législative, de mettre en place une commission de sécurité. Cette commission a pour objet d'engager des actions à l'encontre d'éventuels chasseurs qui ont commis des infractions à la réglementation de la chasse, entre autres au schéma départemental, et principalement à ce schéma, mais pas uniquement.

Vous, en tant qu'ACCA ou AICA par Fusion, vous avez également le droit de sanctionner des chasseurs et de procéder à une forme d'exclusion de ces chasseurs de votre association. C'est prévu dans le cadre réglementaire et dans vos statuts.

La difficulté à laquelle vous êtes confrontés, c'est que, lorsque vous voulez engager le processus d'exclusion du chasseur, c'est-à-dire qu'il perd son droit d'adhésion dans votre ACCA pour plusieurs années, vous êtes obligés d'organiser un débat contradictoire entre le conseil d'administration de l'association et le chasseur qui, éventuellement, a commis une bêtise.

Par la suite, une fois que vous avez réalisé ce débat contradictoire, vous devez transmettre ce compte rendu très détaillé, avec l'ensemble des pièces administratives qui vous ont permis et autorisé le fait de proposer une sanction au chasseur, à la fédération départementale.

Ce document et la totalité des pièces que vous joignez sont traités par une commission de sécurité, constituée uniquement d'élus de la fédération. Il revient ensuite au président de la fédération, dans notre cas la présidente, de prendre la décision de sanction par arrêté, c'est-à-dire une décision administrative qui a valeur, au même titre qu'un arrêté préfectoral, de sanction du chasseur.

Le problème, c'est que, pour organiser ce débat contradictoire, c'est extrêmement difficile pour vous. Pourquoi ? Parce qu'il faut être extrêmement méticuleux, il faut avoir la maîtrise du langage administratif et une bonne maîtrise des procédures, et puis il faut que vous preniez de la distance entre vous et le chasseur. Le chasseur, c'est votre collègue avec qui vous chassez. Il a fait une bêtise et vous êtes là, globalement, pour éventuellement faire une demande de sanction auprès de la fédération, puisqu'il n'est plus en droit de chasser avec vous.

La modification du règlement intérieur porte principalement sur ce débat contradictoire. Au lieu que ce soit vous qui l'organisez, vous pouvez, sur décision du conseil d'administration, mandater votre fédération pour qu'elle organise ce débat contradictoire. C'est ce que nous avons déjà fait. Certaines associations nous ont déjà demandé d'organiser ce débat contradictoire.

Ce débat contradictoire est donc organisé par la fédération. Des élus sont membres de la commission de sécurité. Il y a un président de la commission de sécurité, qui est ici présent, Monsieur Sylvain VIZZUTTI.

Nous rencontrons le chasseur ou les chasseurs qui ont, semble-t-il, fait une bêtise. Nous rencontrons le conseil d'administration en même temps. Chacun s'exprime, chacun expose les faits qui sont reprochés à l'un ou à l'autre. Le chasseur a le droit de se défendre.

Ensuite, la commission de sécurité, en huis clos, propose à Madame la Présidente une décision de sanction ou non. Cela peut aboutir à une non-sanction, parce qu'effectivement les faits reprochés aux chasseurs ne portent pas sur la sécurité à la chasse, ne sont pas assez précis, ou qu'il n'y a pas suffisamment de preuves qui prouvent que le monsieur a vraiment commis une bêtise.

Il faut faire attention quand on rend quelqu'un responsable d'un acte ou d'un méfait. Il faut s'assurer que ce soit exact et que ce soit vrai. Ce n'est pas parce que « Robert a vu Jacques tirer un faisan au-dessus d'un maïs, alors que c'est interdit » que cela suffit pour sanctionner un chasseur. Voilà le rôle de cette commission. Le règlement est donc modifié pour vous permettre de mandater la commission de sécurité et faire en sorte que ce soit la fédération qui assume ce débat contradictoire, qui est extrêmement important.

Demain, cette commission va évoluer. Nous travaillons sur ce sujet pour faire en sorte d'aller au-delà de la possibilité actuellement accordée à la fédération de sanctionner un chasseur au motif qu'il a fait une bêtise ou qu'il n'a pas respecté le volet sécurité du schéma départemental.

Il y a un point auquel nous sommes très attachés : les chasseurs qui ont une attitude désobligeante, insultante et qui manquent de sens civique à l'encontre des équipes dirigeantes d'ACCA. Il n'est pas acceptable que des présidents d'ACCA se fassent insulter, se fassent menacer ou que des conseils d'administration se retrouvent dans cette situation.

Nous travaillons pour faire en sorte que la commission de sécurité ait compétence pour sanctionner un chasseur qui tient des propos injurieux, qui vous menace, qui vous harcèle par SMS. Les mots sont pesés, parce que cela est vécu, parce que des chasseurs le vivent, parce que des présidents d'ACCA le vivent. Il s'agit que cette commission ait compétence pour sanctionner un chasseur qui, dans ce cadre-là, ne commet pas d'infraction à la sécurité, mais engendre la possibilité que l'organisation de la chasse soit affaiblie par ce comportement inacceptable.

Des tribunaux se sont déjà positionnés sur cette question et ont donné raison à une fédération, en indiquant qu'un comportement inacceptable d'un chasseur, dans le cadre du rond de battue, qui n'écoute pas les consignes, qui insulte le responsable de battue, ou encore le comportement d'un chasseur qui harcèle le président, le trésorier ou le secrétaire du conseil d'administration, peut nuire au bon équilibre de l'association. Or, l'une des premières missions de cette association est d'organiser la chasse de la manière la plus sécurisée possible.

Voilà sur quoi nous travaillons et voilà pourquoi nous modifions le règlement intérieur en ce sens. J'en ai terminé.

Orateur : M. Michel GUETTAT – Présentateur

Merci. En tout cas, c'est un sacré soutien qui existait déjà et qui va se renforcer. Chez les chasseurs, comme dans beaucoup d'autres domaines de notre société, ces débordements verbaux existent. Il faut effectivement les prévenir, mais aussi parfois les sanctionner.

On continue, puisque, dans la vie statutaire d'une fédération, d'une association, il y a aussi l'administration. Les aléas font que, parfois, des administrateurs ne peuvent pas terminer leur mandat et sont remplacés. C'est prévu dans vos statuts. C'est Danielle qui va nous le présenter.

▪ **Renouvellement d'un membre du conseil d'administration**

Orateur : Mme Danielle CHENAVIER – Présidente de la FDCI

Tu l'as bien dit, les aléas de la vie ont fait que Monsieur Rémi Carollo n'a pas pu terminer son mandat. D'ailleurs, on le remercie pour le travail qu'il a fourni jusque-là. Il a été très présent dans les réunions. Le pays a statué sur un délégué pour le représenter, qui va être élu par vos votes informatiques. Vous avez jusqu'à mercredi pour voter. Il s'agit d'André Froment, président de la CCA de Bernin, qui est candidat pour le pays numéro 8, le pays Chartreuse, un pays de montagne.

André, je vais te laisser te présenter et présenter ton pays.

Orateur : M. André FROMENT

Je me présente, André Froment. Je suis chasseur depuis l'âge de 16 ans. En préparant ces quelques mots, je me suis aperçu que cette année j'allais prendre mon cinquantième permis de chasser. Je suis passionné de chasse à la bécasse et également de chasse individuelle, notamment le chamois, depuis une bonne vingtaine d'années. La défense de notre passion commune, le respect de l'environnement, ainsi que les règles dans toute sa pratique, la chasse, sont des éléments auxquels j'apporte beaucoup d'attention. J'y suis très attaché.

J'ai bien conscience qu'à ce poste d'administrateur, il y a un gros travail. Durant ces quatre mois qui viennent de passer, j'ai déjà, auprès des collègues que je remercie beaucoup, butiné, parce que je les ai beaucoup appelés les uns les autres pour savoir si ma première prise de travail était correcte et si je m'y tenais comme il faut.

Pour ce secteur, je serai à l'écoute de tous. Je suis quelqu'un d'ouvert, quelqu'un qui aime la discussion. En revanche, j'aime bien prendre un peu de recul sur les situations. Il ne faut pas m'en vouloir, mais je n'oublie jamais personne. Cette année, je n'ai pas pu participer sur le secteur aux comptages qui se sont effectués jusqu'à maintenant. Je vais me rattraper. N'ayez pas peur, je vais me rattraper.

J'espère que nous ferons un beau travail tous ensemble et je remercie toute l'équipe qui m'a accepté, qui m'a bien aiguillé sur le futur travail qui me reste. Merci.

Orateur : Mme Danielle CHENAVIER – Présidente de la FDCI

Je vous confirme qu'André est une personne très motivée. Il a déjà fait du travail et pris en charge des groupes de travail depuis le peu de temps qu'il est là. Il ne l'a pas dit, mais il va nous apporter une expertise sur la venaison puisque, si je ne me trompe pas, tu étais président du syndicat des bouchers. Il en connaît donc un petit rayon sur tout ce qui est viande.

Ce n'est pas exceptionnel de remplacer un administrateur en cours de mandature. Je vous rappelle que notre mandature va jusqu'au 30 juin 2028. En cours de mandature, nous avons déjà eu Victor qui est venu, et Christophe également, qui s'est appliqué tout de suite dans la trésorerie. On ne leur laisse pas le temps de souffler.

Merci à eux, merci à André, parce que c'est un poste qui n'est pas toujours facile. Mais nous avons une bonne équipe, nous nous entendons bien et nous avons aussi le soutien des chasseurs dans nos pays, ce qui est très précieux.

Orateur : M. Michel GUETTAT – Présentateur

Est-ce que je peux vous poser une question ? Dans d'autres associations, dans d'autres assemblées générales, les organisations statutaires sont différentes. Je vois que votre conseil d'administration a des représentants de territoire. Comment fait-on pour gérer ce paradoxe entre représenter son territoire et représenter l'intérêt général du département ?

Orateur : Mme Danielle CHENAVIER – Présidente de la FDCI

Tu as mis le doigt sur la difficulté d'être administrateur. Autrefois, les pays élaient leur administrateur. Depuis la dernière mandature, c'est un peu comme dans une municipalité : c'est le président qui constitue sa liste avec un représentant dans chaque pays.

La difficulté, c'est donc de choisir ce représentant qui corresponde au pays. C'est pour cela que nous faisons souvent des réunions préalables où les pays proposent des candidats. Ensuite, on choisit le candidat en fonction de la politique et du projet politique que l'on mène, pour que nous soyons cohérents dans notre vision d'ensemble. Je rappelle qu'il peut y avoir plusieurs listes qui se constituent. C'est la règle démocratique qui s'applique.

Orateur : M. Michel GUETTAT – Présentateur

Le débat contradictoire dont on a parlé tout à l'heure pour le règlement intérieur existe aussi au sein du conseil d'administration. Mais on arrive toujours, par le vote ou par le consensus, à prendre des décisions.

Orateur : Mme Danielle CHENAVIER – Présidente de la FDCI

Effectivement, on y arrive toujours, parce que notre passion, c'est la chasse. C'est l'intérêt général. Pour être dans un poste comme celui-ci, il faut avoir le sens de l'intérêt général et celui de l'intérêt des chasseurs, en priorité. Notre difficulté en Isère, ce n'est pas le cas dans tous les départements, c'est que nous avons une typologie très variée.

Orateur : M. Michel GUETTAT – Présentateur

Une typologie géographique, c'est cela ?

Orateur : Mme Danielle CHENAVIER – Présidente de la FDCI

Géographique, oui. Ce n'est peut-être pas le bon mot, si ?

Orateur : M. Michel GUETTAT – Présentateur

Si, c'est parfait.

Orateur : Mme Danielle CHENAVIER – Présidente de la FDCI

Une géographie qui est très variée, qui va de la montagne à la plaine de la Bièvre, en passant par les forêts de Chambaran, les forêts... je ne vais pas toutes les citer, sinon M. Jeannin va vouloir que je cite la forêt des Bonnevaux, bien sûr. C'est tellement varié, avec aussi tellement de modes de chasse. On a pratiquement toutes les espèces chassables en Isère, à part... je crois qu'on les a toutes. Avec des modes de chasse très différents, chien courant, chien d'arrêt... enfin, je ne vais pas vous faire la liste, vous la connaissez mieux que moi. Il faut mettre tout cela ensemble et avoir une forme d'équité entre tous les modes de chasse, entre toutes les espèces chassées, entre tous les territoires et les visions différentes que l'on peut avoir de l'avenir de la chasse.

Orateur : M. Michel GUETTAT – Présentateur

Merci, j'en sais plus. Et moi, je sais surtout que, grâce à André, je sais maintenant que les chasseurs peuvent butiner aussi. Vu que nous sommes un peu en avance, nous allons nous accorder une petite pause. On se retrouve... à quelle heure ? Le temps que nos invités... Ah oui, d'abord, nous avons Alain qui doit intervenir sur les modalités de vote. Excusez-moi, je m'emballe un peu. Alain, si tu veux nous parler des modalités de vote, puisque Danielle l'a dit, vous avez jusqu'à mercredi.

- **Modalités de vote**

Orateur : M. Alain SIAUD – Vice-président de la FDCI

Bonjour à toutes et à tous. Un bonjour également à ceux qui nous regardent depuis chez eux. Je vais vous présenter les modalités de vote. Vous le savez, lorsqu'il y a une assemblée générale, statutairement, il y a un vote. Les questions que je vais vous présenter ont toutes été évoquées par mes collègues. Je ne vais vous donner que les titres.

Cette année, huit questions sont soumises à vos suffrages. En premier, l'approbation du PV de l'AG 2025, que tout le monde a lu. Le bilan comptable 2024-2025, positif de 6 396 euros. Le budget prévisionnel 2026-2027, avec des recettes estimées à 3 498 711 euros et des dépenses légèrement inférieures à 3 496 224 euros. Ensuite, l'adhésion individuelle 2026-2027, dont on vous a parlé, qui a augmenté un petit peu, et qui est de 106,31. La contribution territoriale 2026-2027 n'a pas changé. La modification du règlement intérieur, présentée par Patrice. L'élection d'un membre du conseil d'administration pour le pays numéro 8, Chartreuse, dont il vient de se présenter, Monsieur Froment.

Il faut savoir que ces décisions sont importantes pour l'avenir de la chasse. Les votes en ligne sont ouverts dès à présent sur votre espace adhérent, chasse38.com, et ce jusqu'au 15 avril inclus.

Je vous remercie de votre attention.

Orateur : M. Michel GUETTAT – Présentateur

Merci Alain, merci, c'est très clair. Une petite question : si quelque chose n'est pas voté, qu'est-ce qui se passe ? Si un des points n'avait pas la majorité, on revient la semaine prochaine ?

Orateur : Mme Danielle CHENAVIER – Présidente de la FDCI

Il faudra certainement refaire un autre vote et une autre assemblée générale extraordinaire. Le vote des budgets, même pour vos ACCA, est essentiel. Si votre budget n'est pas voté, l'ACCA est en péril. Il faudra refaire une assemblée.

Orateur : M. Michel GUETTAT – Présentateur

Une petite respiration avant d'aller en pause...

Orateur : Mme Danielle CHENAVIER – Présidente de la FDCI

Oui, parce que nous avons convoqué les personnages officiels, qui nous font l'honneur de venir. Je compte sur vous pour rester jusqu'au bout, jusqu'à midi. De toute façon, vous allez rester, puisqu'il y a le buffet après.

Orateur : M. Michel GUETTAT – Présentateur

Et qu'il y a l'après-midi.

Orateur : Mme Danielle CHENAVIER – Présidente de la FDCI

On a de l'avance, ce n'était pas prévu. On va vous proposer un petit entracte, une petite pause technique. Vous revenez dans la salle ou vous restez, comme vous voulez. On reprend à 10h55 dans la salle.

Orateur : M. Michel GUETTAT – Présentateur

Mais d'abord, on regarde une petite vidéo, parce que vous avez besoin de mobiliser des chasseurs pour vous rejoindre.

Un clip vidéo est diffusé

Comme quoi, en 20 secondes, on peut dire plein de choses. C'est pour cela que nous sommes en avance. On a pris l'habitude d'être précis, courts et concis.

À tout à l'heure, 10h55. Bonne pause.

PAUSE – Reprise à 10H55 – **Interventions des personnalités invitées**

Orateur : M. Michel GUETTAT – Présentateur

Merci. Comme cela a été dit, c'est un nouveau départ pour cette deuxième partie, une partie plus politique, qui montre aussi l'une de vos forces, nouer des partenariats, notamment des partenariats publics.

Je laisse Danielle prendre le relais pour l'introduction de Monsieur le Maire.

Orateur : Mme Danielle CHENAVIER – Présidente de la FDCI

Monsieur le Maire, je vous remercie de nous accueillir dans cette salle. Cette salle va être rénovée, enfin vous nous expliquerez tout cela mieux que moi. Je vous laisse le soin de vous présenter et de présenter votre commune.

Orateur : M. Joël GULLON – Maire de La Côte-Saint-André

Mesdames et Messieurs, bonjour. Bienvenue. Merci Madame la Présidente pour ces quelques mots. Vous me permettrez de saluer Monsieur le Sous-Préfet, Monsieur le Président du Département, Monsieur le DDT, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs en vos grades et qualités, puisque les protocoles seront certainement repris dans quelques instants.

Vous avez raison, parce que, lorsque nous avons échangé il y a quelque temps, je vous ai dit que c'était encore possible pour cette année, mais qu'ensuite il faudrait voir. J'ai pu céder le bien au département, en toute intelligence et en toute synergie. Notre souhait est de faire de ce lieu un lieu de culture et de rencontres permanentes.

Nous avons des difficultés à entretenir le château. Nous avons donc engagé un partenariat avec le département, qui va pouvoir reprendre cet équipement. Merci de nous accueillir chez vous, cher Jean-Pierre. Certains ont compris, ils sont plus locaux. Blague à part, nous allons pouvoir faire d'autres salles, investir et continuer. Je remercie encore très chaleureusement et du fond du cœur le département, qui a repris cet équipement en l'état, avec quelques travaux à prévoir. En tout cas, nous avons une salle magnifique, à votre disposition. Je tiens à vous dire que je suis heureux, en tant que maire de La Côte-Saint-André, de pouvoir vous accueillir.

Lorsque nous en avons parlé, je vous avais indiqué que je devais attendre d'être élu avant de prendre un engagement. Désormais, vous êtes tranquilles de ce côté-là pour les six prochaines années au minimum. C'est donc avec beaucoup de plaisir que je vous accueille, et également en tant que président de Bièvre-Isère Communauté. Bièvre-Isère, c'est 50 communes, 50 communes rurales.

Nous l'affirmons très fortement. Nous comptons 57 000 habitants, mais La Côte-Saint-André est la plus grosse commune, et elle se considère comme un gros village. Je parle souvent au nom des 50 communes de Bièvre-Isère, et nous affirmons notre ruralité, qui est essentielle sur notre territoire.

Quand nous parlons de ruralité, nous retrouvons immédiatement les notions de tradition, d'histoire et de passé. Je pense que la chasse fait partie de cette histoire et de ce passé. À ce titre, nous sommes heureux de vous accueillir. Il faut aussi préparer l'avenir. La chasse et la biodiversité ne sont pas incompatibles. Il y a beaucoup de choses à faire sur notre territoire. Nous devons voir, sur Bièvre-Isère, comment faire évoluer nos paysages, comment chacun peut pratiquer son sport, son loisir, ses promenades, afin de valoriser ce cadre de vie exceptionnel qu'est la Bièvre. Je ne serai pas plus long. En tout cas, passez une bonne journée à La Côte-Saint-André. Je vous remercie de votre écoute.

Orateur : Mme Danielle CHENAVER – Présidente de la FDCI

Monsieur le Maire, Joël Gullon. Monsieur le Président du Conseil départemental, Jean-Pierre Barbier. Monsieur le Député, Conseiller régional et ancien ministre, Yannick Neuder. Monsieur le Sous-Préfet, Richard-Daniel Boisson, qui représente aujourd'hui Madame la Préfète, malheureusement indisponible. Mesdames et Messieurs les présidents d'associations ou représentants d'institutions, chers invités. Je ne peux pas vous citer tous, parce que je vais certainement en oublier.

Mesdames, Messieurs, chers amis chasseresses, chasseurs. Élément indissociable de la nature, l'être humain devrait pouvoir en comprendre les leçons. Les chasseurs, comme la plupart des gens, s'émerveillent devant sa beauté et l'immense adaptabilité dont elle peut faire preuve face aux éléments.

Nous qui mettons nos pas dans ceux des animaux, connaissons mieux que quiconque comment le gros mange le petit. C'est parfois l'inverse, c'est parfois le petit qui mange le gros, et comment la mort de l'un donne vie à l'autre. Comment, hors de la main de l'homme, la loi du plus fort aurait raison de toute sa diversité. Mais ce n'est pas de cette leçon-là dont je vais vous parler aujourd'hui. La leçon qui m'intéresse est celle de la nuance. Dans la nature, combien de couleurs, combien de variétés, combien de nuances sur chaque couleur au fil des saisons et des années.

L'homme d'aujourd'hui ne comprend plus rien à cette nuance. Chacun est persuadé de posséder le savoir et divise le monde en deux parties, où tout serait catalogué par on ne sait qui, d'un côté ou de l'autre. Nous avons juste oublié cette leçon fondamentale de la nature : la nuance. L'humanité, forte de ses différences, devrait être source de richesse, d'intelligence, de contraste, pas de division et encore moins de haine.

Un homme ou une femme, ce n'est pas juste un chasseur, un paysan, un boulanger, une infirmière ou un musicien. C'est une variété de couleurs, de goûts, de pensées, d'âmes qui constituent sa substance et le rendent unique. Quand certains veulent nous faire entrer dans un moule forgé par le bien-pensant, nous revendiquons notre différence et assumons ce que nous sommes dans la passion qui nous anime, fondamentalement indissociable de la nature par la chasse. La chasse est un espace de liberté, mais aussi de responsabilité. Les temps changent et le chasseur a appris de ses erreurs du passé, qui voulaient qu'il reste caché pour mieux se protéger.

Il ne s'agit plus d'attendre que l'orage passe, il s'agit de danser sous la pluie. C'est le cas de le dire, de sortir du bois et de montrer qui nous sommes sous notre meilleur jour. Bien sûr, comment on chasse en premier lieu, mais aussi comment nous sommes acteurs incontournables de notre environnement. Nous devons tous ensemble faire face aux défis qui nous attendent. Il ne s'agit plus d'attiser les petites guéguerres internes qui gangrènent certaines de nos sociétés de chasse.

Le chasseur doit comprendre qu'il faut qu'il s'élève face à des défis économiques, environnementaux, réglementaires et sociétaux, tout en adaptant nos offres à l'évolution des pratiques et des attentes des chasseurs, surtout des plus jeunes. L'exercice n'est pas simple, mais je suis convaincue que les valeurs que nous cultivons à travers la chasse, aussi simples qu'évidentes, sont indispensables à notre humanité et doivent être reconnues. J'en suis convaincue, la chasse a sa place dans le monde de demain.

L'époque où les décisions pouvaient être prises sur la simple intuition est révolue. Si observer et compter furent autrefois suffisants pour émettre des hypothèses, cela est aujourd'hui contesté. Pour établir des diagnostics pertinents et élaborer des stratégies efficaces de conservation et de restauration, l'apport de la science est indispensable. Inventaire, analyse, suivi, mise en commun, vulgarisation et communication nécessitent un engagement au quotidien de nos structures fédérales.

Nous vivons cela en Isère avec la défense de notre expertise sur le petit gibier de montagne. Le moratoire sur le lagopède par le Conseil d'État, puis son inscription complètement arbitraire par Madame la ministre de la Transition écologique dans la liste des espèces protégées, est une première étape dans le sabotage de l'ensemble des chasses. Il faut s'y attendre, ce n'est qu'un début. Bientôt, ce sera le lièvre, la bécasse, le chamois. Nous devons nous y préparer. La sauvegarde de la chasse passera par notre faculté à répondre scientifiquement à nos opposants, dans des programmes protocolaires et méthodiques d'évaluation des espèces et de préservation des milieux.

Or la science, dont tout le monde se réclame, ne doit pas être détournée à des fins militantes. Pour exemple, nous avons découvert une étude sur le renard, publiée par le Muséum national d'histoire naturelle, qui biaise de façon scandaleuse et malhonnête le travail des bénévoles sur la régulation du renard. Ses conclusions sont sans nuances et indiquent que la politique actuelle de régulation serait non seulement inefficace, mais également économiquement injustifiable. Comme le disent nos amis paysans, on marche sur la tête.

Les fédérations de chasse, agréées au titre de la protection de la nature et exerçant des missions de service public, sont déjà engagées, pour la plupart, et c'est le cas en Isère, dans une chasse durable qui respecte, protège, restaure et sécurise. Une chasse durable, certes, mais aussi une chasse passion, qui nous emmène vers un loisir, et je dis bien un loisir, que nous devons préserver à tout prix pour les générations futures. Cette activité, dans toutes ses composantes traditionnelles, est un patrimoine culturel et sociétal que nous devons défendre et transmettre. Heureusement, nous ne sommes pas seuls face à ce défi.

L'État, et je remercie Madame la Préfète et ses services, nous soutient et nous accompagne dans nos engagements sur les missions qui sont les nôtres, missions régaliennes conférées par la loi, et qui, au-delà de notre loisir, nous placent dans une situation qui nous rend indispensable à la collectivité. Les services de l'OFB et la louveterie, avec qui nous collaborons également, sont un appui essentiel dans l'exercice de nos missions.

L'écriture de notre nouveau schéma départemental de gestion cynégétique a représenté un travail considérable. Sous l'arbitrage de l'État, il a pu être validé en concertation avec le monde agricole et forestier, que nous remercions pour leur participation. Même si les débats ont été souvent musclés, le bon sens a prévalu et des compromis ont été trouvés.

À noter, nous en avons parlé tout à l'heure, mais je le redis, les accords menés par nos instances nationales respectives, État, Fédération nationale des chasseurs et syndicats agricoles, qui prévoyaient une baisse de 20 à 30 % des dégâts de grand gibier en trois ans. En Isère, nous avons atteint ces objectifs, puisque nous enregistrons une baisse des surfaces détruites de plus de 30 %. Nous avons mis en place les moyens nécessaires pour cela : personnel dédié, drones, protection, accompagnement, pression de chasse. Les chasseurs ont rempli leur contrat. Merci à eux. Je dois souligner également notre collaboration avec le Conseil régional et le Conseil départemental.

Avec la région, ce sont des chantiers environnementaux d'envergure, comme des réouvertures de milieux, pour lesquels la région apporte une partie des fonds et la Fédération son expertise et sa maîtrise d'ouvrage. Mais aussi, la région, proche des chasseurs, a voulu participer, sous forme de subventions directes, à l'aménagement des locaux de chasse ou aux Pass Région chasse pour les jeunes permis.

En ce qui concerne le Conseil départemental de l'Isère, sous la présidence de Jean-Pierre Barbier, il n'est plus à démontrer sa proximité avec le territoire et sa considération pour les chasseurs comme acteurs à part entière de l'environnement.

Les travaux que nous menons en collaboration avec l'opération « Un arbre, un habitant » le prouvent. Nos travaux sur la cohabitation en sont un autre exemple, et je salue au passage les associations qui travaillent avec nous sur ce sujet, notamment la Fédération française de randonnée Isère, Cheval Vert et MBF. L'Office français de la biodiversité contribue également à nos projets environnementaux et de cohabitation dans le cadre de l'écocontribution.

Nous avons aussi entrepris de travailler avec le GDS, Groupement de défense sanitaire, qui est une association d'éleveurs engagés en santé animale. Avec eux, nous élaborons des protocoles de surveillance et de collecte dans le cadre d'une veille sanitaire. Notre première action ciblera la maladie d'Aujeszky.

Cette année, dans nos communes, beaucoup de maires ont changé. Nous devons retisser les liens qui doivent forcément exister entre les chasseurs et leur municipalité. Il nous faut les informer sur notre pratique pour qu'ils la comprennent mieux, sur les solutions que nous pouvons leur apporter, mais aussi les rassurer sur la sécurité vis-à-vis de la chasse. Même si le risque zéro n'existe pas, nous pouvons être satisfaits des résultats, toujours en baisse. Au niveau national, nous avons comptabilisé quatre décès de chasseurs, dont trois auto-accidents. Ce chiffre est le plus bas jamais enregistré pour une saison de chasse.

La responsabilité des chasseurs, quand il s'agit de sécurité, se doit d'être saluée. Je ne peux évoquer, dans le temps qui m'est imparti, tous les sujets qui nous préoccupent, mais tout de même un mot sur le loup et son changement de statut, qui permettra des déclinaisons à l'échelon national. Nous qui vivons dans la réalité savons bien que cet animal, tout respectable qu'il soit, n'est pas la gentille peluche qui amène sa quiche végan aux animaux de la forêt. Les chasseurs seront toujours aux côtés des éleveurs et des bergers qui vivent un enfer avec ce prédateur.

Pour terminer, sur une note positive, je voudrais évoquer devant vous notre projet que nous appellerons la Verrerie, sur un domaine ONF. Il est soutenu financièrement par la région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre d'un projet phare déjà validé. Je ne peux pas encore entrer davantage dans les détails de la prospection financière ni de l'organisation, car le dossier est en cours. Mais je peux déjà vous dire qu'il s'agira d'un cadre magnifique où nous installerons le permis de chasser.

Les formations, les initiations des chasseurs, ainsi que des perspectives d'animation nature, pédagogiques ou festives, sont également visées. J'ai beaucoup d'espoir quant à l'aboutissement de ce projet, qui nous permettra concrètement de valoriser toutes nos actions. La défense de la chasse passe aussi par la démonstration de notre pratique. Toujours dans le positif, je vous annonce, c'est une primeur aujourd'hui, une nouveauté qui joue la carte de la solidarité. Votre fédération appelle les ACCA, si elles le peuvent, à se mobiliser sur une opération de partage de leurs venaisons avec les habitants de leurs communes.

Cette opération est prévue le dernier week-end de novembre. Proposer aux habitants de votre village une viande bio, 100 % naturelle et en circuit court, c'est notre objectif et nous comptons sur vous pour participer. La chasse, c'est aussi cela : le partage, le bien manger, la bonne cuisine et une façon tellement agréable de réunir chasseurs et non chasseurs.

Ma conclusion s'adresse, comme toujours, aux chasseurs de l'Isère, et en particulier à vous, les bénévoles qui vous impliquez à tous les niveaux dans vos sociétés de chasse. Notre force, c'est vous. Présents dans tous les villages, souvent parmi les plus actifs dans la vie associative, vous contribuez chaque jour à la vie locale. Être identifié chasseur n'est pas toujours commode. Les attaques répétées, injustifiées, de vive voix ou sur les réseaux, les caricatures que nous subissons nous fatiguent et nous blessent. Le plus souvent, vous ne cédez pas à la provocation.

Votre sang-froid, votre prise en compte de la sécurité et des autres usagers, votre respect des règles, votre adaptation aux nouvelles pratiques comme aux nouvelles technologies sont à souligner. Je vous en félicite, mais surtout je vous en remercie.

D'aucuns voudraient nous faire croire que, dans un monde idéal, la nature se porterait mieux sans les chasseurs, voire sans les hommes. Ils se trompent. La nature est une culture dans les deux sens du terme et nous en sommes les gardiens.

Merci de votre attention.

Orateur : M. Michel GUETTAT – Présentateur

Je vais inviter Monsieur Barbier à rejoindre le pupitre. Évidemment, après un tel rapport moral, il n'y a pas de commentaire à faire.

Orateur : M. Jean-Pierre BARBIER – Président du Conseil départemental de l'Isère

Bonjour à toutes et à tous. Monsieur le Ministre, cher Yannick, Monsieur le Sous-Préfet, Monsieur le Maire, Président de l'intercommunalité, cher Joël, Monsieur le Vice-Président à l'agriculture qui est avec nous, que je salue, les services du département qui sont présents, Monsieur le Directeur départemental des territoires. Je suis très heureux de votre présence ici, à La Côte-Saint-André. Je souhaite également saluer Danielle, votre Présidente, qui a fait un discours remarquable, comme d'habitude, parce qu'elle sait de quoi elle parle et qu'elle connaît les écueils. J'y reviendrai. Je vous salue toutes et tous, présidents et administrateurs de la fédération de chasse. Merci de votre invitation, je suis très heureux d'être présent.

Nous sommes aujourd'hui dans ce château, qui est désormais propriété du département. Je n'ai pas salué les représentants de la gendarmerie, veuillez m'en excuser, Madame, ni ceux de l'ONF. Décidément, le premier rang permet de saluer tous les intervenants. Dans cette magnifique salle, Madame la Présidente, si vous souhaitez revenir l'année prochaine, nous pourrions discuter de la location, mais cela devrait bien se passer. Ce sera avec plaisir que nous vous accueillerons à nouveau.

C'est vrai que La Côte-Saint-André, je l'ai souvent dit, d'abord c'est un magnifique canton. Monsieur le Sous-Préfet, je suis heureux que vous ayez quitté La Tour-du-Pin, cela vous fait une sortie pour ce week-end, c'est très bien. Au moins, vous êtes dans un beau canton. Et surtout, ce canton, j'ai souvent l'habitude de le dire, c'est le centre du département. Ce n'est pas faux. Quand on regarde entre le nord, le sud, l'est et l'ouest, on est quand même bien placé pour la centralité, et donc pour les déplacements. C'est plutôt intéressant. Vous l'avez dit, Madame la Présidente, et je vous en remercie, le président que je suis et sa majorité départementale restent très attachés à la pérennité de la chasse en Isère.

Vous l'avez très bien exposé à travers les différents thèmes que vous avez abordés. La chasse, c'est un loisir, vous avez bien fait de le préciser, mais ce n'est pas un loisir comme les autres. C'est un loisir qui fait partie intégrante de notre ruralité, de notre vie et de nos traditions.

Vous avez bien fait d'insister sur ce lien entre la chasse et la société, une société qui évolue, mais qui, malheureusement, est trop soumise aux réseaux sociaux, qui sont des vecteurs d'insultes et d'attaques insupportables contre les chasseurs, et qu'il faut condamner. Nous sommes dans une société où chacun doit pouvoir s'exprimer comme il le souhaite, où chacun doit pouvoir pratiquer ses loisirs comme il le souhaite, dans le respect des autres.

Je dois dire que les chasseurs que vous êtes, et que vous représentez, le font, et le font très bien, dans le respect des populations, des habitants, mais aussi des agriculteurs. C'est important de le souligner, parce que la chasse et l'agriculture, c'est ce qui fait vivre nos territoires, avec cette préservation des espaces ruraux et naturels dont le département est bien sûr à la garde.

Cette garde, nous la partageons et nous la partageons en confiance. Je veux souligner, depuis dix ans, les relations solides que nous avons nouées avec la fédération départementale de chasse. C'est une confiance qui a été éprouvée, y compris sur les bancs des tribunaux, lorsqu'il a fallu aller ensemble défendre des décisions que nous avons prises. J'ai toujours en mémoire cette décision que nous avons prise de rouvrir la chasse dans la réserve naturelle des Hauts plateaux du Vercors. Là, nous avons été ensemble. Et au final, à force de tenir, je ne vais pas dire que nous avons gagné, parce que ce n'est pas le sujet de savoir qui a gagné ou perdu, mais ce qui a gagné, c'est la nature.

L'ONF est là, elle le sait très bien. Quand je discute avec la directrice de l'ONF, elle me le dit : heureusement qu'il y a des plans de chasse, heureusement qu'il y a des chasseurs, parce que, sur certains secteurs, le cerf attaque complètement les plantations. Tout cela est néfaste, au final, à l'entretien des espaces naturels, de la biodiversité et de nos forêts, que nous faisons vivre aussi. Si l'on veut faire du développement durable, il faut des forêts, il faut planter, et les plantations doivent être protégées contre le trop plein de cerfs sur certains secteurs. Il y a le Vercors, mais il y a aussi la Chartreuse, je crois, qui est atteinte par ce phénomène.

Merci pour ce qui est fait au niveau de cette régulation. Vous l'avez très bien dit, la régulation est quelque chose d'essentiel, que ce soit pour le renard ou le sanglier. Quand on regarde les réseaux sociaux, on voit de nombreuses villes où des sangliers descendent se nourrir dans les poubelles. Et là, c'est déjà trop tard. On ne peut plus rien faire. Il faut donc tenir bon, et il faut tenir bon ensemble. C'est le message que je voulais vous faire passer ce matin.

Pour ce qui concerne le département, nous sommes à vos côtés, nous sommes avec vous pour défendre ce qui est défendable. Et ce que vous faites est défendable, parce que c'est respectueux des autres, des règles, de la sécurité, et tout simplement de la relation que nous pouvons avoir.

Merci, Madame la Présidente, pour le travail que nous avons mené en commun. Merci également à votre conseil d'administration, aux présidents d'ACCA et à tous les chasseurs. C'est à travers vous que je souhaite les remercier, car il ne s'agit pas d'un engagement de papier. On ne parle pas d'un engagement sur le papier ou seulement d'un engagement financier. Bien sûr, le département accompagne la fédération. Je crois que vous avez demandé un peu plus cette année. Compte tenu de tout ce que je viens de dire, je pense que nous vous donnerons un peu plus cette année, parce que cela compte aussi. Ce n'est pas encore voté, mais j'ai la chance d'avoir une majorité qui devrait me suivre. Vous êtes d'accord, Monsieur le Vice-Président ? Il est d'accord. Je ne vais pas vous dire le contraire. Cela devrait bien se passer. Ce sera voté au mois de juillet.

Pourquoi allons-nous vous augmenter ? Pas par plaisir. Et pas par... ce n'est pas par principe ni par une volonté politique quelconque. C'est parce que nous avons ce partenariat. Il a été souligné sur le plan « Un arbre, un habitant ». Ce que nous avons fait avec vous est remarquable. En 2021, nous avons pris l'engagement de planter un million d'arbres sur l'ensemble du département. C'est une action quasiment unique au niveau national. La fédération, avec la chambre d'agriculture, a accepté d'être notre partenaire sur ces projets agricoles.

Vous le faites avec nous depuis 2021, mais cela fait trente ans que la fédération replante des haies suite à l'excellent remembrement qui avait eu lieu dans les années précédentes. On ne va pas forcément revenir dessus, mais cela peut interroger, puisque nous avons détruit toutes les haies de nos plaines et que nous les replantons aujourd'hui. C'est une bonne chose de s'être rendu compte que ce n'était pas forcément la bonne solution. Cela a aussi un effet en relation avec le milieu agricole, car il faut que les agriculteurs puissent continuer de cultiver tout en ayant des haies. C'est important.

Nous avons une convention pour atteindre 50 000 plants d'ici 2028. Aujourd'hui, nous en sommes déjà à 30 000 arbres plantés. Inutile de vous dire que nous atteindrons largement nos objectifs. Cela représente 450 000 euros d'investissement et 150 000 euros en fonctionnement. Mais sans votre expertise, sans votre volonté, sans les chasseurs, nous n'aurions pas pu procéder à ces plantations.

Nous allons donc continuer. Et si nous dépassons l'objectif, nous en serons satisfaits. C'est une performance qui mérite d'être saluée, car on parle toujours des trains qui n'arrivent pas à l'heure, mais celui-ci est en avance. Nous en sommes heureux. Sur la gestion des espaces ruraux, montagnards, des espaces naturels et autres, nous avons toujours défendu le fait que la chasse devait pouvoir se pratiquer partout et en tout lieu. C'est ce que nous faisons.

Parfois avec plus ou moins de difficultés avec les gestionnaires que nous avons, mais c'est un principe. Nous ne rejetons jamais a priori la chasse. La chasse se déroule avec des règles dans l'ensemble des espaces naturels qui sont gérés par le département. Mais aussi parce que nous avons cette confiance en la fédération et en les chasseurs, et que nous savons que nous pouvons travailler avec vous. Parmi les nouvelles actions que nous accompagnons, il y a la réouverture des milieux à Villard-de-Lans, ainsi qu'un état de la faune sauvage.

Vous avez raison, Madame la Présidente, de dire qu'il ne faut pas hésiter, même si cela peut paraître lourd pour certains, même si l'on peut se dire que tout l'argent dépensé ne sert à rien. Il faut faire des études, car ce sera le seul moyen, le seul rempart pour vous défendre contre celles et ceux qui vous dénigrent. Il faut donc réaliser ces études. Elles sont faites.

Autre exemple dans le Sud Grésivaudan, avec deux chantiers de réouverture à Varacieux et la création d'une mare à Saint-Véran, qui ont été financés par la fédération et le département. Nous devions l'inaugurer, mais les éléments n'étaient pas avec nous. Il avait plu et c'était trop boueux. On ne va pas sortir un président de département dans ces conditions, même si j'ai encore des bottes et que je peux me déplacer quand il pleut.

Toutes ces actions, vous les menez dans le cadre de la biodiversité et nous le faisons également. Tout à l'heure, je vous ai parlé d'argent. Cela peut paraître important, mais on ne compte pas le coût des bénévoles, des chasseurs qui viennent donner un coup de main. Tout cela est essentiel. Si vous ne le faisiez pas, nul doute que ces actions ne pourraient pas être menées, ou alors de manière bien moins importante.

Merci à vous, Madame la Présidente. Merci aux chasseurs qui, contrairement aux clichés qui peuvent être véhiculés, participent à cette protection et à cette régulation de la biodiversité. Le département, tant que je serai président, c'est-à-dire jusqu'en 2028, vous pouvez compter sur son soutien. J'ai encore deux années de mandat, donc, au moins pour les deux années à venir, vous pourrez compter sur nous. Nous avons besoin de vous pour maintenir ces équilibres entre les territoires ruraux et naturels.

Il faut respecter. Il faut, dans ce monde qui est en train de basculer, dans ce monde où nous semblons ne plus avoir de repères au niveau international comme au niveau national, se raccrocher à nos traditions. Les traditions, cela ne veut pas dire l'immobilisme, cela ne veut pas dire ne plus rien faire, cela ne veut pas dire regarder en permanence vers le passé.

Les traditions, cela veut dire tirer un enseignement de ce qu'ont fait nos ancêtres, de ce qu'ont fait ceux qui nous ont précédés. Peut-être qu'en gardant cette unité au niveau de nos territoires ruraux, au niveau de cette ruralité, nous arriverons à conserver ce bon sens, ce bon sens qui, parfois, nous manque un peu au niveau national ou international. Et se dire qu'au niveau de nos territoires, nous continuerons à vivre un mode de vie que nous souhaitons tous conserver.

Merci pour cette intervention, pour m'avoir donné la parole. Merci à vous et très belle journée ici, à La Côte-Saint-André.

Orateur : Mme Danielle CHENAVIER – Présidente de la FDCI

Merci, cher Jean-Pierre. Tu es un peu chez toi ici. Comme je l'ai dit tout à l'heure, nous sommes très honorés d'avoir des hommes politiques avec nous aujourd'hui, qui reconnaissent le monde de la chasse, et des personnalités que nous apprécions d'autant plus. Yannick est là. On est d'accord sur le protocole ? Parce qu'on avait une petite question, mais Yannick est quelqu'un du pays qui s'adapte facilement, député, conseiller général...

Orateur : M. Yannick NEUDER

Régional.

Orateur : Mme Danielle CHENAVIER – Présidente de la FDCI

Régional, pardon. Régional et ancien ministre de la Santé, qui est intervenu récemment à l'Assemblée nationale. J'ai vu cela dans le journal, sur la loi de prévention des maladies, des risques cardiovasculaires.

Orateur : M. Yannick NEUDER – Député, Conseiller régional, ancien ministre

Les chasseurs connaissent bien. Bonjour à tous. Je suis très heureux d'être ici ce matin. Je salue Joël Gullon, le maire, et bientôt président de Bièvre-Isère, qui sera réélu la semaine prochaine avec tout mon soutien. Je salue Jean-Pierre Barbier, président du département. Jean-Pierre a raison, nous sommes au centre de l'Isère, dans un canton très central, au cœur de ma circonscription, qui est la plus belle de l'Isère, vous le savez.

Merci à tous d'être venus. Je salue Monsieur le Sous-Préfet, les services de l'État, la direction, la DDT, les services de gendarmerie, ainsi que les services de l'ONF. Je salue naturellement Madame la Présidente, chère Danielle. Merci pour la facilité de pouvoir coopérer avec l'ensemble du bureau des chasseurs et avec l'ensemble des salariés de la fédération. Pour en rencontrer beaucoup, pas uniquement en Isère, je peux dire que celle-ci est particulièrement bien organisée, efficace et ne lâche jamais ses dossiers. Mesdames et Messieurs les chasseurs, vous êtes bien défendus ici en Isère. Je reviendrai rapidement sur trois niveaux d'intervention.

Tout d'abord, au niveau national, redire que la chasse est un élément important de notre patrimoine, de notre patrimoine culturel, de notre patrimoine environnemental et économique. C'est quelque chose d'important qu'il est bon de rappeler très régulièrement à certains groupes politiques au Parlement, qui n'ont souvent aucune vision de nos territoires ruraux.

Ici, l'exemple en est total. L'ensemble des chasseurs se répartit essentiellement dans 70 % de la ruralité. Cyril Madinier, que je salue, vice-président à l'agriculture et à la ruralité, connaît bien ces sujets. Trois axes.

L'axe économique. Il est important de le redire. Je redonnerai quelques chiffres nationaux : 3,6 milliards en termes de PIB. Je crois que cela ferait pâlir beaucoup de secteurs. C'est important de le rappeler. 37 000 emplois au niveau national, si l'on compte les emplois directs et les emplois indirects, les dépenses des chasseurs pour leur équipement, leurs munitions et naturellement les retombées sur le territoire.

À l'échelon Auvergne-Rhône-Alpes, nous sommes une région particulièrement riche en diversité, mais aussi en chasseurs. C'est 0,1 point de PIB au niveau régional, 120 000 chasseurs, 258 millions d'euros par an et près de 6 000 emplois au niveau de la région. Jean-Pierre a bien fait de le rappeler, il faut aussi compter tous les bénévoles qui œuvrent. Si l'on comptabilisait le nombre d'équivalents temps plein que cela représente, ce serait considérable. En Isère, je l'ai dit, essentiellement dans le secteur rural, près de 16 000 chasseurs, donc c'est un poids économique essentiel.

Le deuxième axe, c'est le poids environnemental, celui du développement durable. Naturellement, c'est la préservation de nos espaces. Cela ne veut pas dire que nous ne conjuguons pas nos efforts pour nous impliquer aussi dans les réserves naturelles. On peut tout à fait concilier chasse, pêche et réserve naturelle. Nous ne sommes pas là pour opposer les uns et les autres. Si chacun se respecte, ces espaces peuvent convenir. En tout cas, nous œuvrons dans ce sens avec votre fédération, le département et la région, pour gérer des situations qui peuvent parfois être sensibles.

Nous avons eu l'occasion, à plusieurs reprises, y compris sur ce territoire, d'organiser des réunions pour mettre l'ensemble des parties prenantes d'accord. Je salue naturellement, au niveau régional, l'investissement de la région. Le plan a été revoté, nous l'avons voté en mars 2025, et il a été reconduit jusqu'en 2027. Il est conséquent : 5,45 millions d'euros. Il comporte des sujets spécifiques, comme la verrerie, qui a été votée à hauteur de 250 000 euros.

Si l'on fait un cumul depuis 2016, les montants sont significatifs. Nous atteignons près de 13 millions d'euros consacrés à la chasse, avec un plan d'environ 3 millions renouvelé sur des périodes de trois ans. C'est un effort significatif, parce que vous le valez bien, parce que vous êtes des partenaires, parce que vous avez un rôle fondamental sur cet équilibre de faune et de flore. Quelques digressions professionnelles. Je ne vais pas vous parler des facteurs de risque cardiovasculaire, même si je vous dis qu'il faut toujours bien contrôler son cholestérol, sa tension, son diabète et ne pas fumer. Voilà, cela est dit.

Simplement vous dire que, dans le concept d'une seule santé, « one Health », santé environnementale, santé humaine, santé animale, il faut rappeler que, dans les années à venir, nous aurons deux grands fléaux, avec des pandémies potentielles qui reviendront. 70 % des cas seront d'origine animale. D'où l'importance d'avoir tous ces observatoires pour savoir, avec le réchauffement climatique, que ces pandémies viendront du règne animal. Il faut bien avoir cela en tête. Il y a aussi l'antibiorésistance. Les chasseurs, en effectuant cette tâche de régulation, y contribuent. Jean-Pierre parlait des sangliers dans les centres-villes. Je vous donnerai peut-être un autre exemple sur le loup, puisque le Parlement examine actuellement des projets de loi, soit pour amoindrir, soit pour renforcer la convention de Berne.

La convention de Berne, vous n'en avez pas parlé. Je sais que, sur cette circonscription, il y a certains groupes particulièrement engagés, souvent d'ailleurs aussi agriculteurs, sur la question du loup. Simplement rappeler que, sur ce territoire, je crois que c'était à Saint-Jean-de-Bournay, même si j'ai un doute, fin 2024, nous avons organisé une réunion d'information. Nous y avons présenté la convention de Berne, pour ceux qui s'en souviennent, adoptée le 7 mars 2025, et qui permet de renforcer le prélèvement des loups. Elle s'applique en Europe, partout, sauf en Tchéquie, au Royaume-Uni naturellement, et à Monaco. Les chiffres des derniers comptages sont significatifs. Nous sommes à plus de 20 000 loups. Il y a donc une nécessité de régulation.

Avant de passer au rôle social de la chasse, après le rôle environnemental et le rôle économique, je souhaite faire deux points de divergence, car on n'en parle pas assez. Je veux souligner le travail réalisé avec le GDS, qui s'est bien illustré à travers des problématiques sanitaires que j'ai eu à gérer au niveau du ministère, notamment la dermatose nodulaire et la fièvre catarrhale. Merci au GDS, je ne sais pas s'ils sont présents, mais cela leur sera transmis. Il est important de pouvoir entretenir cette bonne relation avec le GDS.

Le dernier point, c'est le rôle social de la chasse. Je regardais, ne serait-ce que dans ma circonscription, je ne les citerai pas toutes, mais entre les matinées boudin que nous parcourons le dimanche matin avec les élus, et souvent avec Jean-Pierre, on voit que c'est aussi là que l'on prend le pouls de notre société, de notre territoire.

J'étais récemment à Eydoche, à Primarette, à La Chapelle-de-Surieu, à Sainte-Anne-sur-Gervonde, à Gillonnay, à Culin, qui sont des communes où les ACCA ont pu bénéficier de subventions pour se mettre aux normes sanitaires, notamment pour l'amélioration des locaux, la conservation, le respect de la chaîne du froid et la venaison. Tout cela, en lien avec les services vétérinaires, fait bien une seule santé. Il est important de pouvoir faire tout cela dans de bonnes conditions si l'on veut éviter le fléau de l'antibiorésistance.

On estime à dix millions de morts à l'horizon 2040 les décès liés à l'antibiorésistance. Nous devons donc être particulièrement vigilants. Ces ACCA et ces manifestations participent à l'âme et au lien social dans nos communes. C'est l'ADN de nos territoires. Je crois que demain matin, c'est Beaurepaire qui organise sa matinée boudin, c'est déjà dans le programme. Ce sont toujours des moments conviviaux, mais aussi des occasions de restaurer l'image des chasseurs au niveau du Parlement.

Les chasseurs ont parfois une image déformée, vus comme de simples ruraux qui ne réfléchiraient pas beaucoup, notamment dans certains milieux très parisiens. Il faut rappeler en permanence le rôle de la chasse sur les trois dimensions du développement durable : le poids économique, le poids environnemental et le lien social que vous créez dans les communes.

Je ne serai pas plus long. Je ne pourrai malheureusement pas rester toute la matinée avec vous, car ma circonscription est vaste, avec 104 communes à visiter le week-end, après les semaines à Paris. C'est toujours un plaisir d'être à vos côtés. Vous pouvez compter sur moi dans mon action au Parlement et au niveau régional pour être un de vos défenseurs, car vous faites partie de l'âme de notre territoire.

Merci pour votre mobilisation. Et puis, j'ai un beau-père et des beaux-frères chasseurs, donc j'ai intérêt à être au rendez-vous. Merci à tous, bonne journée.

Orateur : Mme Danielle CHENAVIER – Présidente de la FDCI

Quand je disais que nous avons des hommes brillants dans notre territoire, merci Yannick, bravo pour ce beau discours, et surtout pour ton attachement au monde de la chasse. Maintenant vient le tour de l'État, représenté par Richard Daniel Boisson, sous-préfet de La Tour-du-Pin.

Orateur : M. Richard Daniel BOISSON – Sous-préfet de La Tour-du-Pin

Il y a des hommes brillants, mais il y a aussi des femmes brillantes sur le territoire. Monsieur le Maire qui nous accueille, ne voyez pas dans ma présence un quelconque signal de désir d'annexion de La Côte-Saint-André dans mon arrondissement, qui est le plus beau également de l'Isère, voire de la communauté de communes de Bièvre-Isère, encore que, méfiez-vous... Merci de m'accueillir.

Monsieur le Député, en votre qualité de député, ancien ministre, conseiller régional, Monsieur le Président du Département, je salue également votre vice-président et président de l'association des maires ruraux.

Madame la Présidente, merci pour votre invitation. Je fais une parenthèse pour signaler que vous êtes l'une des trois seules femmes présidentes, je crois, en France, d'associations de chasse, dans un milieu bien testostéroné. Un tonnerre d'applaudissements. Et en plus, non seulement elle cumule cette première qualité d'être une femme brillante, mais c'est aussi quelqu'un dont le travail, l'engagement et le dialogue sur le territoire et sur le département sont reconnus, puisque je sais que vous avez été élevée récemment au rang de chevalier dans l'ordre du mérite agricole. Chez moi, on ne parle pas de mérite agricole, comme je vous le disais tout à l'heure, on parle de poireau. Et tout le monde n'est pas élevé à ce rang-là. Donc, deuxième tonnerre d'applaudissements.

Comme je suis obséquieux au possible, je continue avec Madame la Présidente, parce que j'aime bien les présidents. Dans ma longue carrière, j'ai vu des présidents qui pilotent leur paquebot de manière très distante par rapport au territoire. Or cette dame-là, accompagnée de son directeur, je l'ai vue à la sous-préfecture pour finaliser le règlement d'un serpent de mer concernant une commune dont je ne citerai pas le nom. C'est donc quelqu'un qui se déplace sur le terrain. J'ai rarement vu cela au cours de mes vingt dernières années de travail en qualité de sous-préfet. Je tenais à le souligner. Continuez comme cela. Je voudrais saluer mes collègues de l'État, notre directeur des territoires qui est présent, la maréchaussée, l'OFB, l'ONF.

Comme vous le voyez, je suis quelqu'un de transparent. J'ai reçu un message de notre directeur de la DDT me rappelant de ne pas oublier les louvetiers, qui sont des auxiliaires et le bras armé de l'État. Je tenais donc à les citer. Je suis très heureux d'être parmi vous aujourd'hui. Comme vous avez pu le constater, je n'ai pas les mêmes attributs que Catherine Séguin, mais je crois, Madame la Présidente, que vous l'avez rencontrée avec Monsieur Gorieux au mois de mars dernier. Pour celles et ceux qui ne le savent pas, Madame Catherine Séguin, notre préfète, a été gravement accidentée. Elle se remet très lentement, ce qui explique son absence.

Madame la Présidente, vous pourriez dire qu'elle aurait pu envoyer son secrétaire général. Il se trouve qu'il est d'astreinte départementale. Je prends donc le mandat. Vous pourriez également dire qu'elle aurait pu envoyer sa secrétaire générale adjointe. Elle lui a accordé quelques heures de congé. Je prends donc le mandat. Comme nous sommes à La Côte-Saint-André, vous pourriez me dire que l'on aurait pu envoyer le sous-préfet du secteur. Lui aussi est en congé. Je prends donc le mandat. Je m'adresse aux élus présents, au président, aux députés : vous pouvez constater que je suis pour le cumul des mandats.

Madame la Présidente, je tiens aussi à vous dire que je suis très satisfait, à titre personnel, d'être invité. Sans vouloir raconter ma vie, car je suis un grand bavard, cela me permet de faire un bond en arrière de quelques dizaines d'années. Dans ma famille, on marche sur deux pieds : mon père était ouvrier et ma mère venait du monde agricole. En voyant les trophées sur la scène, cela me rappelle les dimanches où nous attendions mon oncle, qui avait un petit territoire de chasse. Quand il ramenait un lapin de garenne, nous étions déjà très contents. Mais quand il ramenait un lièvre, c'était la fête au village.

Je me remémore ces moments où mon oncle m'a appris à déguster la viande faisandée. Sans lui, je n'aurais jamais connu cette pratique. Merci aux absents de m'avoir demandé de les représenter aujourd'hui. Je ne vous apprendrai rien en vous disant qu'avec près d'un million de pratiquants et une diversité d'espaces naturels incomparable, la France est, demeure et demeurera un pays de chasse. Je peux en témoigner, puisque cela fait vingt ans que je suis sous-préfet, avec vingt-et-un déménagements. J'ai donc connu de nombreux territoires. Ce n'est pas parce que je suis un pigeon voyageur que vous devez commencer à sortir le fusil.

La France est un pays de chasse. L'Isère, avec ses plaines agricoles au nord et ses plateaux et massifs montagneux au sud, en est un parfait exemple. Les 250 000 hectares de forêts qui composent notre département, les espaces montagnards abritant des centaines d'espèces, et surtout les près de 16 000 chasseurs qui y vivent, dont vous faites partie, en font l'un des départements les plus emblématiques de la chasse en France. Il faut le dire et le réaffirmer.

La préfète Catherine Séguin sait que le monde de la chasse est un monde passionnel, pluriel et multiple. Il existe de nombreuses pratiques, qu'il faut rappeler, qui puisent leur tradition dans une histoire très ancienne. C'est avec cette diversité que l'État doit travailler chaque jour afin de continuer à faire perdurer la passion. Cela a été dit tout à l'heure, ce n'est pas seulement une pratique, c'est une passion de milliers d'Iséroises et d'Isérois. À ce titre, l'État reste et restera très attentif, pour ceux qui en douteraient encore. Il s'agit d'adapter les normes avec intelligence et pragmatisme, en prenant en compte les besoins de chacun et les spécificités conjoncturelles.

Face à la multiplication des épisodes pluvieux de l'hiver, la préfecture, vous le savez Madame la Présidente, a sollicité la reconnaissance d'un cas de force majeure afin de repousser la taille des haies, habituellement interdite à partir de mars. Les taux de prélèvement du loup, dont il a été question il y a quelques instants, ont été augmentés, passant de 192 en 2025 à 277 pour l'année 2026, afin de s'adapter aux problématiques rencontrées par nos éleveurs d'altitude.

Enfin, l'année 2025 a vu l'aboutissement de l'élaboration du schéma départemental de gestion cynégétique 2025-2031, après un long travail de renouvellement, de construction et de concertation, avec la collaboration des services de l'État.

Ce dialogue avec les forestiers et la profession agricole a donné lieu à des échanges nourris, parfois même à d'âpres débats, notamment autour de l'agrainage. La préfète souhaite saluer ici la position de la fédération départementale de chasse de l'Isère, qui a consenti à revoir sa position afin d'obtenir un consensus. Bravo. Nous pouvons nous satisfaire du travail conjoint mené entre les services de la préfète et les vôtres, Madame la Présidente, pour faire de ce nouveau document un schéma détaillé. Il ne s'agit pas d'un document destiné à rester dans les armoires, comme cela peut être le cas, mais bien d'un outil complet et accessible, qui s'inscrit dans une gestion durable des espèces et des territoires.

La nature de notre département est magnifique, singulièrement le Nord-Isère, en toute objectivité, et nous en conviendrons tous. Ce territoire doit être préservé. Certains animaux continuent néanmoins d'occasionner des dégâts importants. Sur la saison 2024-2025, le sanglier et le cerf ont détruit plus de 200 hectares. Ces dégâts ont un coût, d'abord pour les agriculteurs, dont les exploitations sont directement touchées, mais aussi pour la collectivité, puisque l'État a indemnisé plus de 350 000 euros de dommages sur cette période.

Face à ces enjeux, il apparaît nécessaire de faire front commun afin d'apporter une réponse efficace, réfléchie et responsable aux particuliers concernés. En Isère, comme cela a été indiqué, les chasseurs ont atteint, et même dépassé, les objectifs de réduction des dégâts agricoles, fixés entre 20 et 30 % pour la période 2023-2025. Ce chiffre dépasse les 30 %, il atteint même 35 %. La préfète tient à saluer et à souligner la forte implication du monde de la chasse dans la régulation du sanglier et du cerf.

Il est primordial, même si cela peut paraître évident, que les chasseurs poursuivent leurs efforts pour protéger les exploitations et permettre le bon renouvellement de nos forêts, en étroite concertation avec le monde agricole. Le triptyque monde agricole, forestier et chasseurs doit fonctionner. L'État est un témoin, mais il peut aussi être amené à jouer un rôle de médiateur, voire de catalyseur dans certains territoires. Ce n'est pas le cas ici. Les acteurs de ce département savent travailler ensemble.

À ce titre, la préfète souhaitait vous remercier, Madame la Présidente, car vous incarnez cet esprit de coopération avec les services de l'État, comme cela a été rappelé, ainsi qu'avec la communauté paysanne. C'est aussi plus largement la fédération de chasse que l'on célèbre, Madame la Présidente. Mais vous n'êtes que la porte-parole d'un collectif que vous représentez, et il convient également de féliciter l'ensemble de la fédération. Dans cette logique de coopération, l'activité de la fédération est essentielle pour les pouvoirs publics. Sans vous, nous ne saurions pas faire, pour le dire simplement.

En assurant la formation des gardes particuliers, en transmettant des agréments aux services compétents, en préparant le permis de chasser, en prévenant et en indemnisant les dégâts causés par le grand gibier, et en coordonnant les actions des associations communales et intercommunales de chasse, vous agissez comme un véritable relais de l'État. Vous êtes le bras armé de l'État au service du public. La préfecture et ses services, et singulièrement la direction départementale des territoires, sont résolus à renforcer cette collaboration afin qu'elle soit toujours plus complète, efficace et efficiente.

Plus largement, l'État a à cœur de renforcer sa coopération avec vous, membres et forces vives de la fédération départementale, afin de faciliter l'application des nouvelles normes. Il souhaite également continuer à faire prospérer la chasse en Isère, de manière sûre et responsable, pour qu'elle reste un droit, mais aussi un loisir durable, adapté à la sécurité de tous. Madame la préfète, qui nous écoute à distance, vous souhaite, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les forces vives de cette fédération départementale, une excellente saison de chasse 2026-2027.

Vive les chasseurs.

Orateur : M. Michel GUETTAT – Présentateur

Que de discours, que de paroles pour vous soutenir, pour redire combien vous êtes importants. Cela fait plusieurs années que je participe à vos assemblées générales, et il y a un thème qui ressort, que j'apprécie particulièrement, c'est le côté scientifique du travail de la chasse aujourd'hui. C'est d'ailleurs ce qui sera développé cet après-midi avec les différentes tables rondes qui vous attendent.

Pour l'instant, il y a une table un peu carrée, ou peut-être rectangulaire ou ronde, on ne sait pas, mais une table bien fournie. Je vous propose donc de clore cette partie statutaire du matin et d'aller rejoindre le buffet qui vous attend.

Rendez-vous à quatorze heures pour parler bécasse des bois, lièvres et faisandeu. À tout à l'heure.